

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 25 juin 2015

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	MOREAU Fabienne	X						
	Adjoint	SIMON Patricia	X						
	Gestionnaire	FORAY Nadine	X						
	CPE	MIGNE Marie-Laure	X						
Elus locaux	Collectivité de rattachement	ASSIH Isabelle	X						
	Collectivité de rattachement	TANGUY Jean Marc		X		BIGER Thierry	X		
	Commune siège	LE BIHAN Christian		X					
	Commune siège	LE NAIR Maelig	X						
Personnalité qualifiée		DELALLEAU Marc		X					
Total			6	3			1		
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	THOMAS Aurore		X		COCHARD LE FLOCH Anne	X		
		CUDONNEC Agnès		X		LE MIGNON Anne	X		
		L'HARIDON Caroline	X						
		RIOU Liliane	X						
		PELLIET Marielle	X						
		BONNOT Isabelle	X						
		CEUNEAU Anne	X						
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	ARHAN Claude	X						
		LE GOFF Jean-Claude	X						
Total			7	2			2		
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	PORTE Bernard	X						
		LE BLEIS Anne	X						
		HAZEVIS POIRIER Nathalie		X		PLANTEC Nelly	X		
		HOUERT CAMUS Laurence		X		CORN Mireille	X		
		MOBIAN Hélène	X						
		KERSAUDY Emmanuelle		X		BALAY Annie	X		
		RUELLAND SCOUARNEC Fabienne	X						
	Elèves	CAUMONT Virgile		X					
		ALART Elisa		X					
		CHEVRIAUX Flavie		X					
Total			4	6			3		

Madame la Principale présente deux membres du Conseil d'Administration : le remplaçant de monsieur TANGUY, Conseiller Départemental et madame LE NAIR, Conseillère Municipale.

RUBRIQUE I. Questions administratives et financières

1. Procès verbal de la séance du mardi 28 avril 2015

- 1.1. Présentation par le Président du Conseil d'Administration.
- 1.2. Commentaires / débat : Néant.
- 1.3. Pour information

2. Dotation globale horaire 2015/2016

- 2.1 Madame la Principale indique que la DGH a été présentée en février.
Pour rappel, deux postes sont fermés : un poste en anglais et un en technologie.
Il n'y a pas de modification au niveau de la structure mais :
 - l'heure d'euro-espagnol de 4^{ème} est attribuée à l'éducation musicale puisque Madame FLOC'H, professeur de musique, a validé sa DNL (discipline non linguistique),
 - le sous-service d'espagnol de 2 heures contribuera à l'Accompagnement Personnalisé (AP) de 3^{ème}. Un des nouveaux professeurs d'espagnol sera professeur principal de 3^{ème} et fera de l'AP 3^{ème}.
 - le nombre de CM2 d'inscrivant en allemand est inférieur aux prévisions. Est-ce la conséquence de la réforme ? Si plus de 30 élèves s'étaient inscrits, les 2 groupes étaient maintenus mais les 22 élèves inscrits ne pourront former qu'un groupe (réparti sur 2 classes). Madame MIDAVAINÉ, professeur d'allemand, se retrouve en sous-service de 2 heures. Elle contribuera donc à l'AP 6^{ème} à hauteur de 2 heures,
 - Madame la Principale s'inquiète du sort de la 7^{ème} troisième. En effet, un nombre conséquent d'élèves de 4^{ème} quitte le collège pour aller en 3^{ème} prépa pro dans le public (lycée Thépot) ou ailleurs.

Monsieur le Président des parents d'élèves s'interroge sur l'éventualité d'une 7^{ème} classe de 4^{ème}. Madame la Principale pense que ce n'est pas envisageable au vu des effectifs prévisionnels pour septembre 2015 :

- 182 élèves en 3^{ème}
- 172 élèves en 4^{ème}
- 138 élèves en 5^{ème}
- 132 élèves en 6^{ème}

Madame la principale explique qu'à ce jour 14 dossiers de 6^{ème} n'ont pas été rendus. Elle note une déperdition, conséquence, en partie, des refus de dérogation.

Au sujet des Indemnités de Missions Particulières (IMP), 2heures seront attribuées à l'EPS et 6 heures seront octroyées au conseil pédagogique élargi prévu jeudi 2 juillet à 14h00. Madame la Principale pense qu'un coordonnateur culturel serait le bienvenu.

- 2.2 Pour vote.
- 2.3 Résultat du vote :

Votants : 23
Abstention : 2
Contre : 0
Pour : 21

- 2.4 Numéro d'acte généré : 8.

3. Rapport Annuel d'Activités et de Performances

3.1 Monsieur le Président des parents d'élèves s'inquiète de l'absence de paragraphe concernant la contribution des parents d'élèves.

Madame la Principale prend acte pour l'an prochain et propose d'ajouter un bilan des actions des parents d'élèves dès cette année.

Madame la Principale est interpellée par les mouvements d'élèves en cours d'année et en fin d'année :

- les départs ont lieu principalement en fin de 5^{ème} ou de 4^{ème},
- des élèves partent dans le privé ou arrivent du privé,
- c'est en 4^{ème}, niveau où il y a le plus de problèmes de vie scolaire, qu'il y a eu le plus de mouvement. Sur 22 élèves ayant eu des problèmes de vie scolaire, 20 étaient des garçons dont 6 qui sont arrivés cette année.

Madame la Principale s'interroge également sur les retombées du projet « Respect » niveau 4^{ème}.

Elle explique qu'elle a souhaité une meilleure mixité dans la formation des classes.

Les euros de 3^{ème} seront répartis dans toutes les classes de 3^{ème}. C'est donc une contrainte d'emploi du temps supplémentaire.

Elle signale les nombreuses incivilités mais aussi les relations tendues avec certains élèves et certaines familles.

Elle note une diminution des sanctions mais une condensation des problèmes sur le niveau 4^{ème}.

Un parent d'élèves souhaite qu'on ne généralise pas. Il existe en 4^{ème} des élèves qui s'entendent bien, qui travaillent bien en groupe. Ils ne doivent pas être pénalisés.

Madame la Principale explique que les professeurs principaux connaissent bien leurs élèves et tiennent compte de ces paramètres.

Madame la Conseillère Départementale insiste sur l'importance d'entendre le mal-être de ces enfants.

Madame la Principale rappelle que les parents d'élèves étaient demandeurs de mixité car certaines classes de 3^{ème} ont été jugées élitistes.

Madame la Principale fait remarquer qu'il y a eu plus de conseils de discipline cette année. Une affaire a donné lieu à 4 conseils de discipline sur 6. Trois élèves ont été exclus définitivement et 3 élèves ont bénéficié d'un sursis.

Madame la Principale explique que les indicateurs permettent de faire le point chaque année pour adapter notre pédagogie pour atteindre les objectifs fixés.

Au sujet du socle, 12 élèves de 3^{ème} n'ont pas été validés. Madame la Principale remarque que les équipes pédagogiques ne sont ni dans la complaisance, ni dans la psychorigidité.

Au regard des résultats du DNB, la commission décidera d'attribuer (ou pas) le DNB à ces élèves.

Les indicateurs permettent aussi d'évaluer la réussite des parcours de nos élèves. Où seront nos élèves de 3^{ème} dans 3 ans ? Iron-ils jusqu'au bout ?

Madame la Principale profite du bilan du Parcours Individuel d'Information et de Découverte du Monde Economique et Professionnel (PIIDMEP), anciennement PDMF pour saluer le dévouement de madame la Conseillère d'Orientation Psychologue, Madame BLIVET.

Concernant le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) toutes les actions ont été menées.

Monsieur le Président des parents d'élèves déplore qu'il n'y ait pas eu l'intervention sur « les dangers de l'alcool, de la fête ».

En fait, aucun intervenant n'a été trouvé par l'infirmière.

Madame BONNOT, coordinatrice d'EPS, explique que l'Association Sportive a bien fonctionné même si elle note une baisse des effectifs.

Madame la Principale demande s'il s'agit d'une baisse du pourcentage car le nombre d'élèves a baissé dans l'établissement.

Au sujet du bilan du professeur documentaliste, le président des parents d'élèves remarque de Madame RIOU se sent seule.

Madame la Principale répond qu'un seul professeur documentaliste est affecté en collège. Parfois, quand un professeur ou un autre personnel est « non utilisé », il peut être affecté au CDI.

Madame la professeur documentaliste demande à ce qu'un ASEN (assistant d'éducation) vienne lui prêter main forte à certains moments.

Madame la Conseillère Principale d'Education rappelle que les surveillants sont affectés au CDI de 15h30 à 16h30.

Madame la professeur documentaliste ajoute que des élèves responsables l'aident avec plaisir et les en remercie vivement.

Un professeur souhaite que les compétences du socle ainsi développées soient valorisées. Il faudrait prévoir une reconnaissance de cet investissement.

Madame la Principale envisage la valorisation de ces élèves, lors d'une soirée globale, plutôt que sur plusieurs soirées.

La communauté éducative déplore le fait que l'infirmière et l'assistante sociale travaillent sur plusieurs établissements.

Madame la Principale adresse ses remerciements aux parents, aux professeurs et aux élèves qui s'occupent du Foyer Socio-Educatif (FSE).

Madame la Présidente du FSE explique que des investissements à la rentrée sont prévus : des jeux de société pour le foyer et un babyfoot.

Le troc et puces de cette année a rapporté 800 €. C'est peu car les parents et les élèves n'ont pas répondu présents.

Madame la Principale est admirative des cotisations payées par les parents au FSE de ce collège.

Monsieur le président des parents d'élèves demande à ce que le FSE touche tous les élèves, et pas uniquement les élèves de 6^{ème} et de 3^{ème}.

3.2 Pour vote.

3.3 Résultat du vote :

Votants : 22
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 22

3.4 Numéro d'acte généré : 9.

4. Contrat d'objectifs

4.1 Madame la Principale indique qu'il a déjà été voté et signé par Monsieur le Recteur. Le fond de ce nouveau contrat d'objectif n'a pas changé mais le document a changé et répond à la commande de Monsieur le Recteur pour novembre.

4.2 Pour vote.

4.3 Résultats du vote :

Votants : 23
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 23

4.4 Numéro d'acte généré : 10

5. Histoire des arts : modalités de l'organisation de l'enseignement et de l'épreuve orale (année scolaire 2015/2016)

5.1 L'établissement a tenu compte des remarques des parents d'élèves et madame MARQUAILLE, professeur d'Arts Plastiques, a dressé un bilan. Elle devrait être coordinatrice en 2015-2016.

Un parent d'élève demande une programmation des œuvres sur l'année.

Un autre parent d'élèves note une précipitation pour le choix des problématiques et des objets d'études.

Un professeur suggère que les élèves de 4^{ème} puissent assister aux oraux des élèves de 3^{ème}. Madame la Principale répond négativement car « c'est un examen national » et « nous appliquons les textes ».

5.2 Pour vote.

5.3 Résultat du vote :

Votants : 23
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 23

5.4 Numéro d'acte généré : 11

6. Séjours linguistiques

6.1 Madame CEUNEAU, professeur d'anglais, présente le séjour « Plymouth 2016 ». il s'agit globalement du même séjour que les années passées. La remise du voyageur est plus importante (-400,00€) et le Conseil Départemental devrait verser une subvention de 1 530,00€. La part maximale par élève est fixée à 280,00€. Cf. annexe.

Un parent d'élève s'inquiète : « les élèves commencent des options et après ? ».

Dans le cadre de la réforme de 2016, les classes euros devraient disparaître. Madame la Principale explique que les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI) pourraient les remplacer.

6.2 Pour vote.

6.3 Résultats du vote :

Votants : 23
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 23

6.4 Numéro d'acte généré : 12

7. Répartition des crédits pédagogiques globalisés

7.1 Madame la Principale indique que les achats de manuels seront concentrés sur la grosse cohorte de 3^{ème}.

Cf. annexe.

7.2 Pour vote.

7.3 Résultat du vote :

Votants : 23
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 23

7.4 Numéro d'acte généré : 13

8. Décision budgétaire modificative

8.1 DBM n°2 pour vote, présentée par Madame l'Adjointe-Gestionnaire, la DBM

Il s'agit d'ajuster les ouvertures des crédits prévues au budget en fonction de la répartition des crédits pédagogiques globalisés votée précédemment.

8.2 Pour vote.

8.3 Résultat du vote :

Votants : 23
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 23

8.4 Numéro d'acte généré : 14

9. Echancier des prélèvements automatiques pour la demi-pension (année scolaire 2015/2016)

9.1 Cf. tableau en annexe.

9.2 Pour information.

10. Acceptation de dons pour le séjour à Remscheid

10.1 Le Conseil d'Administration autorise l'acceptation de dons de :

- 2 205€ du Foyer Socio Educatif,
- 700€ de l'association de jumelage Quimper Remscheid,
- 800€ de l'Office Franco Allemand pour la Jeunesse

pour le financement du voyage scolaire facultatif à destination de Remscheid du mercredi 17 juin au samedi 27 juin 2015 dans le cadre de la section bilangue « Allemand ».

10.2 Pour vote.

10.3 Résultat du vote :

Votants : 23
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 23

10.4 Numéro d'acte généré : 15

11. Contrats et conventions

- 11.1 Association le Cornouaille
Madame la Principale est autorisée à l'unanimité à signer une convention qui permettra aux ateliers enfants de se tenir dans la cour et dans certaines salles du collège du lundi 20 au dimanche 26 juillet 2015.
- 11.2 Pour vote.
- 11.3 Résultat du vote :
- Votants : 23
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 23
- 11.4 Numéro d'acte généré : 16
- 11.5 Quimper Evénement
Il s'agit d'une nouvelle convention. L'événement aura lieu le week end du 27 et 28 juin. L'artiste Ronan LE FUR se propose en contrepartie de travailler avec un professeur sur le thème « A quoi ressemblera Quimper en 2050 ? » durant l'année scolaire 2015/2016.
- 11.6 Pour vote.
- 11.7 Résultat du vote :
- Votants : 23
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 23
- 11.8 Numéro d'acte généré : 17
- 11.9 GrDF
Madame l'Adjointe-Gestionnaire explique que le collège est propriétaire de 2 compteurs. Il serait souhaitable de les vendre puis d'en être locataire. La vente de ces 2 compteurs permettrait de payer leurs locations pendant 3 ans.
Cf. annexes.
- 11.10 Pour vote.
- 11.11 Résultat du vote :
- Votants : 23
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 23
- 11.12 Numéro d'acte généré :18
- 11.13 Adhésion au groupement de commandes dont le coordonateur est le lycée Tristan Corbière à Morlaix.
- 11.14 Pour vote.

11.15 Résultat du vote :

Votants : 23
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 23

11.16 Numéro d'acte généré : 19

12. Fin de concession de logement par nécessité absolue de service

12.1 Deux agents sont actuellement logés. L'agent d'accueil ne souhaite plus occuper son logement. La nouvelle Principale Adjointe occupera ce logement car celui qui était attribué est insalubre.

12.2 Pour vote.

12.3 Résultat du vote :

Votants : 23
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 23

12.4 Numéro d'acte généré : 20

13. Conventions d'occupation précaire de logements

13.1 Il s'agit du renouvellement de la convention d'occupation précaire (COP) pour l'année 2015/2016 accordée à un agent du collège qui occupe un 3 pièces de 72m² pour 250€ par mois et du renouvellement de la COP accordée à un personnel de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale qui occupe une 2 pièces du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016 pour 130€ par mois.

13.2 Pour vote.

13.3 Résultat du vote :

Votants : 23
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 23

13.4 Numéro d'acte généré : 21

RUBRIQUE II. Questions pédagogiques

1. Rentrée scolaire

Les effectifs prévisionnels sont rappelés et les classes se répartiront ainsi :

- 5 classes de 6^{ème},
- 5 classes de 5^{ème},
- 6 classes de 4^{ème},
- 7 classes de 3^{ème}.

Les départs et arrivées au collège sont les suivants :

- 8 déménagements,
- 6 emménagements,
- 13 départs vers le privé,
- 6 arrivées du privé,
- 4 dérogations pour venir au collège,
- 4 dérogations pour aller dans un autre collège
- Elèves de 4^{ème} allant en prépa pro

Madame la Principale s'inquiète des nombreux départs d'élève de 4^{ème} et fait le lien avec les problèmes de vie scolaire.

La pré-rentrée aura lieu le lundi 31 août.

La rentrée des élèves de 6^{ème} aura lieu le mardi 1^{er} septembre. Les professeurs principaux les accueilleront de 9 heures à 15 heures.

Les autres niveaux feront leur rentrée mercredi 2 septembre.

Les 2 professeurs d'espagnol mutent et nous accueillerons 2 autres professeurs d'espagnol.

Madame la Principale attend les compléments de service.

Les effectifs venant d'Ergué Gaberic sont conformes aux prévisions, malgré les problèmes de transport.

Madame la Conseillère Départementale a écrit à Monsieur GUENEGAN pour prendre rendez-vous. Les parents d'élèves ont remarqué une amélioration le matin : il n'y a plus de retards. Par contre, le soir reste problématique.

Madame la Principale ajoute qu'un élève quitte le collège pour éviter le départ en bus de la place de la Tourbie.

Un parent d'élèves s'est inquiété du classement des élèves en niveaux A, B, C, D aux conseils de classe.

Madame la Principale explique que ce classement a servi à former des classes plus hétérogènes.

Les absences des professeurs ne sont pas notées sur Educ'Horus.

En effet, les élèves sont informés par le biais du carnet de liaison.

Les enseignants rappellent qu'il est important de responsabiliser les élèves qui doivent impérativement tenir à jour leur carnet de liaison et leur agenda.

Le problème des carnets supplémentaires est évoqué. Doit-on augmenter le prix du carnet de liaison pour éviter que plusieurs carnets soient en circulation ? Le débat reste ouvert.

Madame la Principale remercie Monsieur PORTE, Président des parents d'élèves, pour son implication et son dévouement.

Elle remercie également Madame COCHARD LE FLOC'H qui nous quitte pour l'EREA.

Madame SIMON, Principale Adjointe, est aussi remerciée. Sa grande capacité d'adaptation a été appréciée.

Annexe 1

**Séjour pédagogique à Plymouth
du lundi 21 mars au samedi 26 mars 2016**

BUDGET PREVISIONNEL au 24 juin 2015
sur la base de **53 personnes** soit 49 élèves + 4 accompagnateurs

CHARGES		RESSOURCES	
Transports + nuitées + repas inclus: - Retour/nuit en sièges inclinables - "Fish and ships" au Barbican - 1 petit-déjeuner à bord	15 043,00	Subventions Foyer socio-éducatif : 45 € x 49	2205,00
Assurance annulation : 1€ x 49	49,00	Remise du voyageur Subvention Conseil Général	416,50 1 530,00
Droits d'entrée: 45 € /élève Morwellham Quay: 12,50 € x 49 = 612,50 € Eden Project: 7 € x 49 = 343,00 € Exeter underground passages: 7 € x 49 = 343,00 € Golf : 8,50€ x 49 = 416,50 € Pitch & Putt : 10 € x 49 = 490,00 €	2205,00	Participation volontaire des familles soit par famille : 268,77 €	13 170,00
Coût des accompagnateurs 352,00 x 4	1408,00	Prise en charge accompagnateurs Budget établissement	1408,00
Copie des livrets de séjours 0,50 € x 49	24,50		
TOTAL	18 729,50 €	TOTAL	18 729,50 €

1er versement : 100 € avec l'inscription en octobre 2015 (encaissé en novembre)

2ème versement : 100 € au 16 décembre 2015 (encaissé en janvier 2016)

3ème versement : solde 80,00 € au 26 février 2016 (encaissé en mars 2016)

PART MAXIMALE DES FAMILLES FIXEE A 280 €

Annexe 2

REPARTITION DES CREDITS PEDAGOGIQUES GLOBALISES 2015

4 250,00 €

NATURE DES CREDITS	IMPUTATION BUDGETAIRE	RELIQUAT CF 2014	BESOINS 2015	AFFECTATION 2015 PROPOSEE AU CA	RAPPEL AFFECTATION 2014
Manuels scolaires	AP-13MS	1 447,40 €	2 907,25 €	1 459,85 €	599,50 €
Carnets correspondance	AP-13COR	0,00 €	1 683,00 €	1 683,00 €	2 011,80 €
Droits d'auteur repro	AP-13REP	0,00 €	1 107,15 €	1 107,15 €	1 184,70 €
TOTAL		1 447,40 €	5 697,40 €	4 250,00 €	3 796,00 €

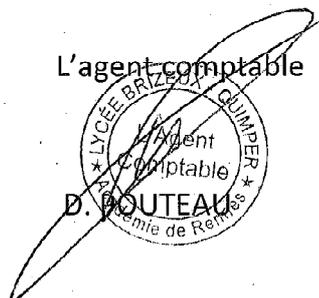
Annexe 3

CALENDRIER POUR LES PRELEVEMENTS AUTOMATIQUES

ANNEE SCOLAIRE 2015 / 2016

Mois concerné	Fichier de prélèvement fait et transmis le	Prélèvement le
Octobre	Jeudi 08 octobre 2015	Vendredi 16 octobre 2015
Novembre	Jeudi 05 novembre 2015	Lundi 16 novembre 2015
Décembre	Mardi 08 décembre 2015	Mercredi 16 décembre 2015
Janvier	Jeudi 07 janvier 2016	Vendredi 15 janvier 2016
Février	Jeudi 04 février 2016	Lundi 15 février 2016
Mars	Mardi 08 mars 2016	Mercredi 16 mars 2016
Avril	Jeudi 31 mars 2016	Mardi 12 avril 2016
Mai	Mardi 03 mai 2016	Vendredi 13 mai 2016
Juin	Mercredi 08 juin 2016	Jeudi 16 juin 2016
Juillet	Jeudi 30 juin 2016	Vendredi 08 juillet 2016

L'agent comptable



Annexe 4



PCE : GI012707 Type de compteur : G100 à PISTONS ROTATIFS
Point de livraison : CES TOUR D'AUVERGNE SELF-CHAUF
PLACE CLAUDE LE COZ
29000 QUIMPER

INTERLOCUTEUR A CONTACTER

Nom : *FORAY* Prénom : *Nadine*
Coordonnées téléphoniques : *02 98 64 28 83*
Coordonnées internet : *nadine.foray@orange.fr - seannecforay*

Offre de location du compteur (Offre valable jusqu'au 30 juin 2015)

Je vous donne mon accord pour la mise en location de mon compteur au prix de 226,8 € HT/an et aux conditions économiques du 1er juillet 2014. Elle me sera facturée par GrDF dans le cadre d'un Contrat de Livraison Direct.

En contrepartie GrDF me versera 668,77 € HT pour l'acquisition de mon compteur. Cette somme me sera versée par chèque dès réception d'une facture (merci de bien indiquer le montant H.T. et le montant TTC, TVA à 20%).

Avec cette offre, je reste propriétaire des autres éléments du poste de livraison. A ce titre, il m'appartient d'en assurer l'entretien, le dépannage, les prestations de maintenance préventives et correctives et le renouvellement en fin de vie.

Je souhaite rester propriétaire de mon compteur et je ne dispose pas d'un compteur de remplacement étalonné.

Je réglerai donc les frais :

- de prestation de « changement de compteur » de 364,66 € HT,
- du forfait de « mise à disposition d'un équipement de comptage provisoire » s'élevant à 163,3 € HT,
- d'un terme variable « de location » de 42,46 € HT par mois jusqu'à la remise en place de mon compteur.

Si mon compteur s'avère non conforme lors de l'étalonnage, GrDF le remplacera par un compteur de sa propriété et me facturera la location.

Je souhaite rester propriétaire de mon compteur et je dispose d'un compteur de remplacement.

Je dispose d'un compteur de remplacement étalonné que je mettrai à disposition lors de l'intervention. Je m'engage toutefois à régler les frais de changement de compteur (pose et dépose) fixés à 364,66 € HT ainsi que les éventuels frais d'adaptation des tubulures du comptage provisoire.

Je suis informé du fait que les frais liés à mon installation intérieure sont entièrement à ma charge (coupure, remise en service des équipements) et que, si mon compteur s'avère non conforme lors de l'étalonnage, GrDF le remplacera par un compteur de sa propriété et me facturera la location.

A....., Le....., Par Mme, Mr.....

Signature et cachet de la société

Document à faxer au : 02.28.20.43.22



PCE : GI012707 Type de compteur : G100 à PISTONS ROTATIFS
Point de livraison : CES TOUR D'AUVERGNE SELF-CHAUF
PLACE CLAUDE LE COZ
29000 QUIMPER

INTERLOCUTEUR A CONTACTER

Nom : _____ Prénom : _____
Coordonnées téléphoniques : _____
Coordonnées internet : _____

Offre de location du compteur (Offre valable jusqu'au 30 juin 2015)

Je vous donne mon accord pour la mise en location de mon compteur au prix de 18,9 € HT/mois et aux conditions économiques du 1er juillet 2014. Elle me sera facturée par mon fournisseur de gaz naturel dans le cadre d'un contrat standard de livraison.

En contrepartie GrDF me versera 668,77 € HT pour l'acquisition de mon compteur. Cette somme me sera versée par chèque dès réception d'une facture.

Avec cette offre, je reste propriétaire des autres éléments du poste de livraison. A ce titre, il m'appartient d'en assurer l'entretien, le dépannage, les prestations de maintenance préventives et correctives et le renouvellement en fin de vie.

Je souhaite rester propriétaire de mon compteur et je ne dispose pas d'un compteur de remplacement étalonné.

Je réglerai donc les frais :

- de prestation de « changement de compteur » de 364,66 € HT,
- du forfait de « mise à disposition d'un équipement de comptage provisoire » s'élevant à 163,3 € HT,
- d'un terme variable « de location » de 42,46 € HT par mois jusqu'à la remise en place de mon compteur.

Si mon compteur s'avère non conforme lors de l'étalonnage, GrDF le remplacera par un compteur de sa propriété et me facturera la location.

Je souhaite rester propriétaire de mon compteur et je dispose d'un compteur de remplacement.

Je dispose d'un compteur de remplacement étalonné que je mettrai à disposition lors de l'intervention. Je m'engage toutefois à régler les frais de changement de compteur (pose et dépose) fixés à 364,66 € HT ainsi que les éventuels frais d'adaptation des tubulures du comptage provisoire.

Je suis informé du fait que les frais liés à mon installation intérieure sont entièrement à ma charge (coupure, remise en service des équipements) et que, si mon compteur s'avère non conforme lors de l'étalonnage, GrDF le remplacera par un compteur de sa propriété et me facturera la location.

A....., Le....., Par Mme, Mr.....

Signature et cachet de la société

Document à faxer au : 02.28.20.43.22